

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023_04_075-DE

S2LO

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-04-075
Séance du 05 avril 2023

Objet : attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement au Club Taurin Bagnolais
« Lou Gabian » pour l'année 2023

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
22	7	4

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0
	Ne prend pas part au vote : 1

L'an deux mille vingt-trois, le 05 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 27 mars 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Raymond MASSE, Sylvain HILLE, Ali OUATIZERGA, Michel SELLENS, Claude ROUX, Alain POMMIER, Olivier WIRY, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE procuration à C.BAUME, Sandrine ANGLEZAN procuration à M.FOND-THURIAL, Carine BOISSEL procuration à S.HILLE, Nicole SAGE procuration à P.BERTHOMIEU, Catherine HERBET procuration à R.MASSE, FOURNIER Marilyne procuration à J. OBID, Pascale BORDES procuration à A. POMMIER

Conseillers municipaux absents : Mourad ABADLI, Fatiha EL KHOTRI, Thierry VINCENT, Audrey BLANCHER

Secrétaire de séance : Michel SELLENS

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023_04_075-DE

Objet : attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement au Club Taurin Bagnolais « Lou Gabian » pour l'année 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1611-4,

Considérant la volonté de la Ville d'encourager le Club taurin bagnolais « Lou Gabian » à promouvoir la culture taurine locale et à proposer des animations dans la ville avec taureaux et chevaux,

Considérant la demande de l'association d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2023,

Considérant les projets portés par cette association, de 2 animations taurines, « Abrivado Bandido », en 2023,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité – C. MUCCIO ne participe pas au vote.

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention annuelle de fonctionnement de 3 000 euros au club taurin bagnolais « Lou Gabian » pour l'année 2023,
- de prélever ses dépenses sur le compte n° «6574-331-0404» du budget en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 05 avril 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le **13 AVR. 2023**

et publié le **13 AVR. 2023**

